

RAPPORT D'activité 2014



**PARIS
MÉTROPOLE**

CONSTRUISONS ENSEMBLE UNE MÉTROPOLE ATTRACTIVE ET SOLIDAIRE



© CEEV095

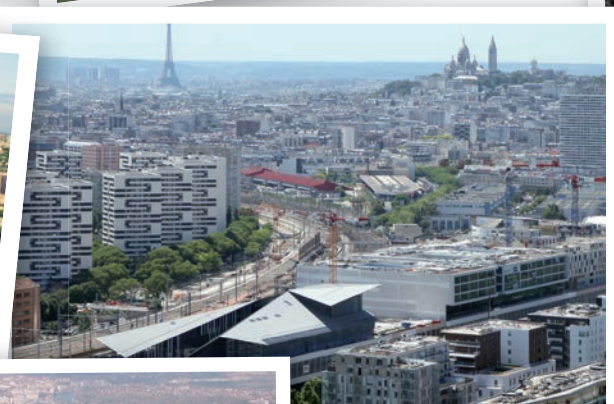


© APUR - David Boureau

© CG93



© Yann Arthus-Bertrand



© Dpt S&M-SDIS



© CG91/Lionel ANTONI

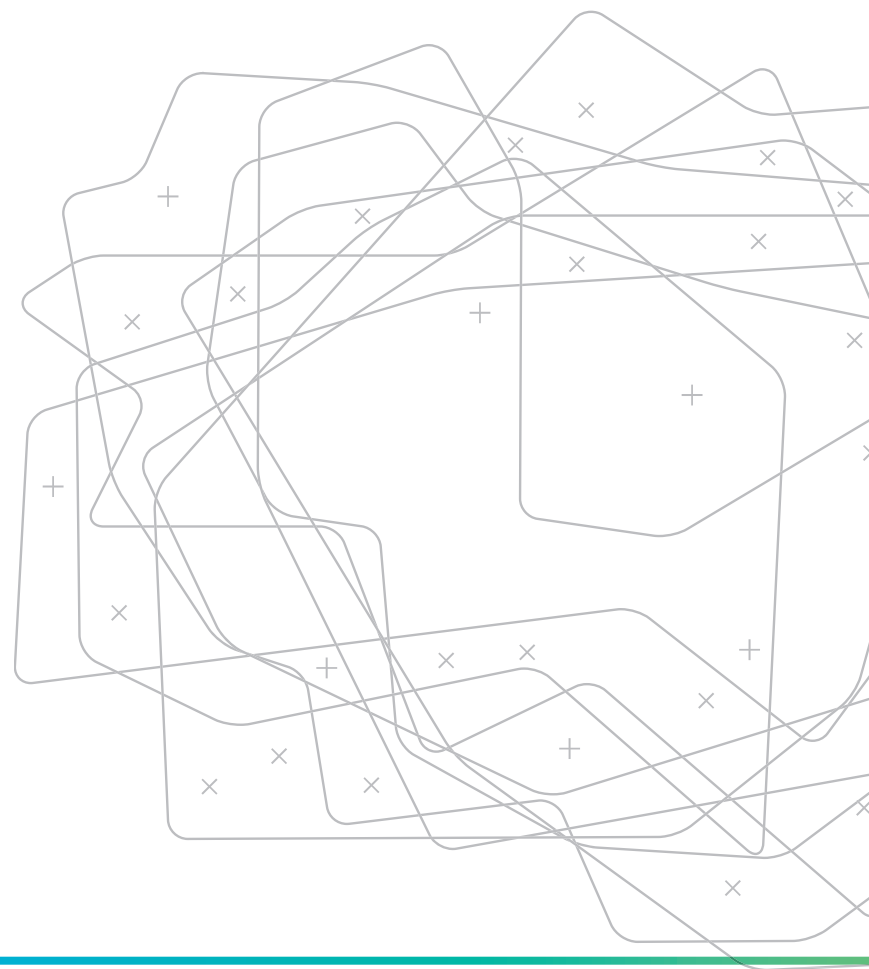


© CG94/Didier Petit

Directeur de la publication : Sylvain Cognet
Conception : Autour des mots - **Rédaction :** Paris Métropole
Impression : édité en 2 000 exemplaires sur papier recyclé par Les Hauts de Vilaine.
 Les travaux de Paris Métropole, en 2014, ont été réalisés avec l'appui de :



- 02 ● **Éditorial du président**
- 03 ● **Présentation de Paris Métropole**
- 04 ● **Périmètre de Paris Métropole**
- 05 ● **Liste des 214 membres au 31 décembre 2014**
- 06 ● **Les ressources de Paris Métropole**
- 08 ● **Les moments forts de 2014**
- 09 ● **Résumé sur la réforme territoriale du Grand Paris**
- 10 ● **De la loi MAPTAM... à la loi NOTRe**
- 12 ● **La Mission de préfiguration et Paris Métropole**
- 13 ● **Évolution de Paris Métropole**
- 14 ● **Les nouveaux axes de travail du syndicat**
- 16 ● **Forum Libération sur le Grand Paris**
- 17 ● **Projections 2015 - Évènements à venir**
- 19 ● **Regards extérieurs**
- 20 ● **Schéma organisationnel de l'environnement de Paris Métropole**





Patrick Devedjian,
Président de
Paris Métropole

L'année 2014 a connu de nombreux rebondissements en matière de gouvernance du Grand Paris.

Tout d'abord, il y a eu la promulgation de la loi MAPTAM (la loi n° 2014-58 a été adoptée le 19 décembre 2013 et promulguée le 27 janvier 2014) dont l'article 12 crée la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016.

Ce texte, qui aurait pu être l'aboutissement de nos réflexions, ne prenait malheureusement pas appui sur les travaux menés au sein de notre syndicat. Peut-être n'avions-nous pas su nous mettre d'accord à temps sur la Métropole que nous souhaitons, d'où le rejet d'une première version - qui semble rétrospectivement plus équilibrée - au Sénat.

En revanche, sous la présidence efficace et impartiale de Daniel Guiraud, notre syndicat a su trouver les arguments pour demander au gouvernement de réécrire l'article 12, en lien avec les élus (*la loi ayant été promulguée, ce n'est plus un projet*). Au sein de la Mission de préfiguration, nous sommes parvenus à définir la Métropole que nous souhaitons, une Métropole qui laisse aux territoires et aux communes une certaine autonomie préservant la gestion de proximité.

Ce consensus s'est concrétisé par la résolution du 8 octobre 2014, adoptée à 94 % des membres de la Mission de préfiguration. Certains ont jugé ce compromis insuffisamment ambitieux.

Il faut rappeler que nos travaux sont récents par rapport à d'autres exemples de coopération intercommunale et que ce compromis transpartisan a scellé pour la première fois un projet partagé par tous, susceptible de survivre aux alternances. Or, dans son amendement à la loi NOTRe, le gouvernement n'a repris que partiellement le texte issu de notre résolution.

Je serai extrêmement vigilant à ce que le « chemin du compromis » (dixit le Premier ministre) soit respecté jusqu'au bout, car nous sommes loin du compte !

Mais les questions de gouvernance ne doivent pas nous détourner de la réflexion à mener sur les sujets de fond qui préoccupent nos concitoyens et nos entreprises.

L'attractivité de nos territoires, la solidarité, la qualité de vie, telles sont les questions prégnantes.

Or la Métropole, telle que la conçoit le Gouvernement, n'aurait que des pouvoirs normatifs, un rôle de péréquation et des compétences partagées avec l'État en matière d'aménagement !

Il m'apparaît crucial que notre réflexion sur ce que doit être la Métropole soit guidée par le souci constant du lien avec la grande couronne. Nous devons veiller à renforcer ce lien pour un développement harmonieux et fructueux pour le bien de tous et de la Métropole du Grand Paris.

J'y serai particulièrement attentif.

QUI SOMMES-NOUS ?

Créé en 2009, Paris Métropole est un syndicat mixte d'études issu de la volonté des élus des collectivités territoriales de la zone dense francilienne de constituer une institution d'échanges, de rencontres et de partage, sur leurs pratiques respectives et sur les enjeux métropolitains.



LIEU UNIQUE DE RÉFLEXION

Il constitue un lieu unique de réflexion et de propositions communes sur les problématiques et défis qui se posent à la métropole-capitale. N'exerçant pas de compétences opérationnelles, le syndicat construit les prises de position consensuelles des élus des collectivités membres sur les sujets qu'il décide de s'approprier. **S'appuyant sur une forte représentativité** avec plus de 90 % des communes et intercommunalités de la petite couronne et de nombreuses communes et intercommunalités de la grande couronne, **le syndicat est légitime pour représenter la position des collectivités territoriales**. Toutes les tendances politiques y sont représentées.

Les travaux menés par Paris Métropole depuis sa création ont conduit au débat sur la gouvernance de la métropole. Ce sujet, qui a nourri la réforme institutionnelle en cours, fut encore le fil rouge de nos travaux en 2014, avec un suivi critique de la construction de la loi et des négociations afférentes avec le Parlement et le Gouvernement. Ce chantier s'est accompagné d'études sur les transports, le logement, la solidarité financière entre les territoires, la santé et toutes les questions clefs qui touchent à l'avenir du Grand Paris.

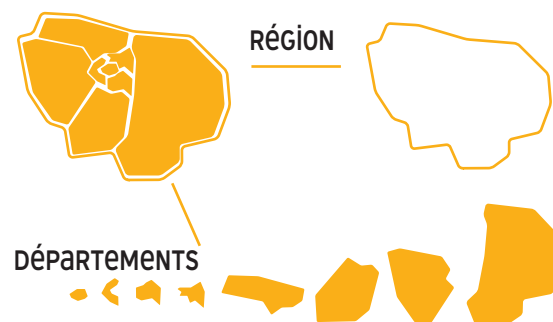
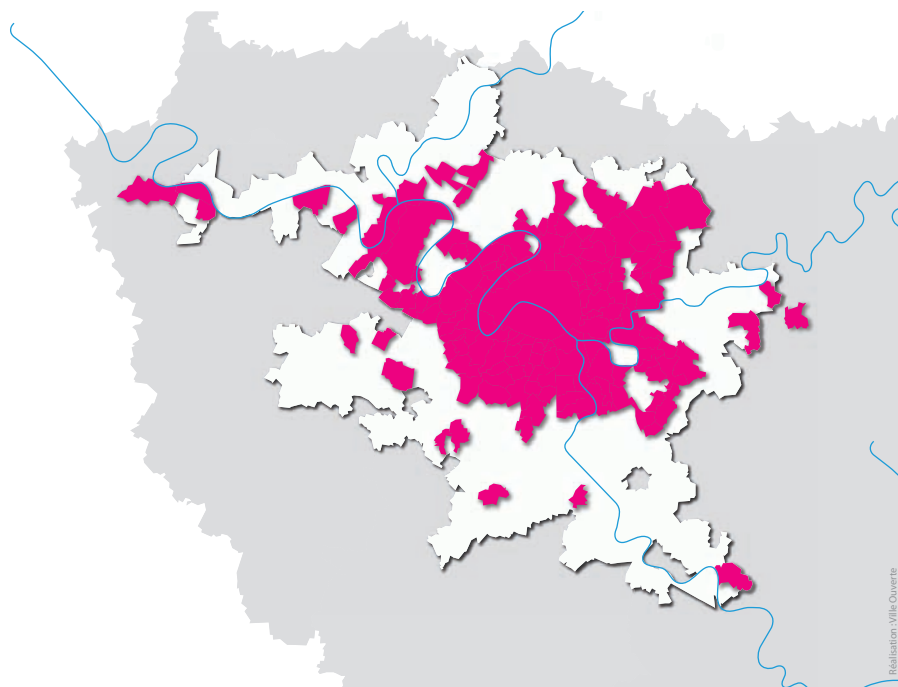
FONCTIONNEMENT

La spécificité de l'action de Paris Métropole provient aussi d'**un mode de travail collaboratif** avec tous ceux qui font la métropole. Ainsi, dès la création du syndicat, un « Comité des partenaires » a été mis en place. Regroupant des acteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs, universitaires, techniques, institutionnels, ce comité a été l'interlocuteur régulier du syndicat afin que toute prise de position des élus soit éclairée par l'avis des acteurs opérationnels de la métropole.

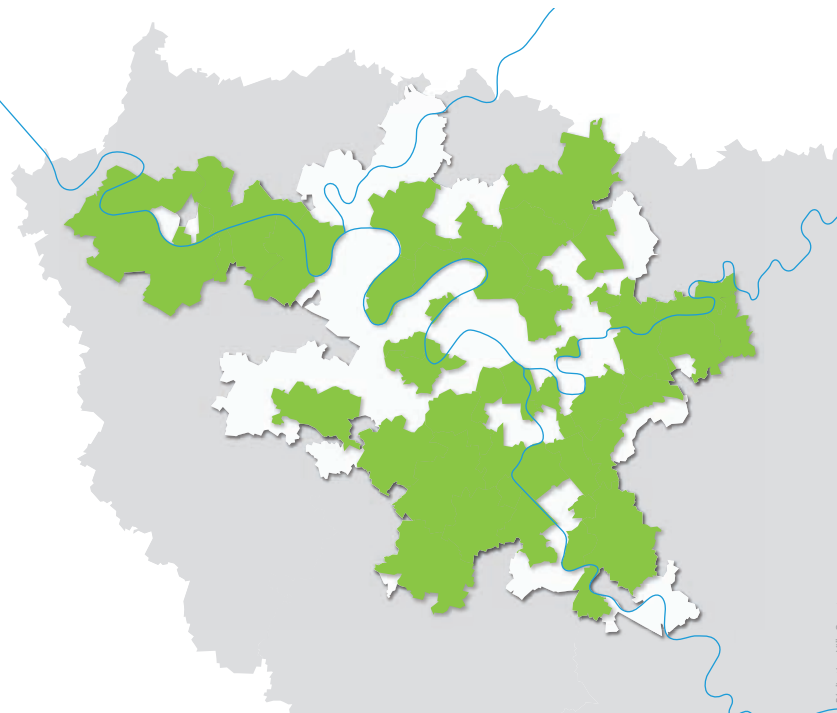
Instance de concertation et de consensus, Paris Métropole fonctionne sous **un mode de gouvernance interne original, sur le principe de « 1 collectivité = 1 voix »**. Ce mode de décision qui ne prend pas en compte le poids démographique des collectivités montre que le syndicat est un créateur de consensus, et qu'il ne saurait fédérer les collectivités sur des orientations faiblement majoritaires. Dans le même esprit, la présidence du syndicat est renouvelée tous les ans selon un principe d'alternance politique.

PÉRIMÈTRE DE PARIS MÉTROPOLÉ : LES CARTES

COMMUNES ADHÉRENTES AU 31 DÉCEMBRE 2014



INTERCOMMUNALITÉS ADHÉRENTES AU 31 DÉCEMBRE 2014



Liste des 214 Membres au 31 Décembre 2014

161 COMMUNES Les communes et EPCI qui ont adhéré au syndicat mixte Paris Métropole en 2014 sont signifiés en bleu.

- | | | | | | |
|-------------------------|----------------------------|------------------------|---------------------------|-------------------------|----------------------------|
| ● Ablon-sur-Seine | ● Charenton-le-Pont | ● Gagny | ● L'Étang-la-Ville | ● Noisy-le-Sec | ● Sèvres |
| ● Achères | ● Châtenay-Malabry | ● Garches | ● L'Haÿ-les-Roses | ● Orly | ● Stains |
| ● Alfortville | ● Châtillon | ● Gennevilliers | ● L'Île-Saint-Denis | ● Ormesson-sur-Marne | ● Suresnes |
| ● Andrézy | ● Chaville | ● Gentilly | ● Limeil-Brévannes | ● Orsay | ● Taverny |
| ● Antony | ● Chennevières-sur-Marne | ● Gonesse | ● Linas | ● Pantin | ● Thiais |
| ● Arcueil | ● Chessy | ● Guyancourt | ● Livry-Gargan | ● Périgny | ● Tremblay-en-France |
| ● Asnières-sur-Seine | ● Chevilly-Larue | ● Houilles | ● Louveciennes | ● Pierrefitte-sur-Seine | ● Valenton |
| ● Aubervilliers | ● Chilly-Mazarin | ● Issy-les-Moulineaux | ● Maisons-Alfort | ● Pierrelaye | ● Vanves |
| ● Aulnay-sous-Bois | ● Choisy-le-Roi | ● Ivry-sur-Seine | ● Malakoff | ● Poissy | ● Vaucresson |
| ● Bagneux | ● Clamart | ● Joinville-le-Pont | ● Mandres-les-Roses | ● Pontault-Combault | ● Vaujours |
| ● Bagnolet | ● Clichy-la-Garenne | ● La Celle-Saint-Cloud | ● Mantes-la-Jolie | ● Puteaux | ● Vaux-le-Penil |
| ● Bailly-Romainvilliers | ● Clichy-sous-Bois | ● La Courneuve | ● Mantes-la-Ville | ● Romainville | ● Vélizy-Villacoublay |
| ● Bezons | ● Colombes | ● La Garenne-Colombes | ● Marly-le-Roi | ● Rosny-sous-Bois | ● Vernouillet |
| ● Bièvres | ● Conflans-Sainte-Honorine | ● La Queue-en-Brie | ● Marnes-la-Coquette | ● Rosny-sur-Seine | ● Verrières-le-Buisson |
| ● Bobigny | ● Coubron | ● Le Blanc-Mesnil | ● Marolles-en-Brie | ● Rueil-Malmaison | ● Villecresnes |
| ● Bois-Colombes | ● Courbevoie | ● Le Bourget | ● Meudon | ● Rungis | ● Ville d'Avray |
| ● Bondy | ● Courcouronnes | ● Le Kremlin-Bicêtre | ● Mitry-Mory | ● Saint-Cloud | ● Villejuif |
| ● Bonneuil-sur-Marne | ● Créteil | ● Le Pecq | ● Montfermeil | ● Saint-Denis | ● Villeneuve-Le-Roi |
| ● Bougival | ● Drancy | ● Le Perreux-sur-Marne | ● Montigny-lès-Cormeilles | ● Saint-Germain-en-Laye | ● Villeneuve-Saint-Georges |
| ● Boulogne-Billancourt | ● Dugny | ● Le Plessis-Robinson | ● Montreuil | ● Saint-Mandé | ● Villepinte |
| ● Bourg-la-Reine | ● Enghien-les-Bains | ● Le Plessis-Trévise | ● Montrouge | ● Saint-Maurice | ● Villetaneuse |
| ● Bry-sur-Marne | ● Epinay-sur-Seine | ● Le Pré-Saint-Gervais | ● Nanterre | ● Saint-Ouen | ● Villiers-sur-Marne |
| ● Bures-sur-Yvette | ● Fontenay-aux-Roses | ● Le Raincy | ● Neuilly-Plaisance | ● Santeny | ● Vincennes |
| ● Bussy-Saint-Georges | ● Fontenay-le-Fleury | ● Les Clayes-sous-Bois | ● Neuilly-sur-Marne | ● Sarcelles | ● Viroflay |
| ● Cachan | ● Fontenay-sous-Bois | ● Les Lilas | ● Neuilly-sur-Seine | ● Sartrouville | ● Vitry-sur-Seine |
| ● Carrières-sous-Poissy | ● Fourqueux | ● Les Mureaux | ● Nogent-sur-Marne | ● Sceaux | ● Wissous |
| ● Champigny-sur-Marne | ● Fresnes | ● Levallois-Perret | ● Noisear | ● Sevran | |

44 INTERCOMMUNALITÉS : Communautés d'Agglomération, Communautés de Communes, Syndicats d'Agglomération Nouvelle

- | | | | |
|--|------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------|
| ● CA Argenteuil-Bezons | ● CA de Sénart | ● CA Les Lacs de l'Essonne | ● CA Val de Bièvre |
| ● CA Cœur de Seine | ● CA des Hauts-de-Bièvre | ● CA Les Portes de l'Essonne | ● CA Val-de-France |
| ● CA de Cergy-Pontoise | ● CA des deux Rives de Seine | ● CA Marne et Chantierine | ● CC de la Boucle de la Seine |
| ● CA de Clichy-sous-Bois - Montfermeil | ● CA d'Évry Centre Essonne | ● CA Marne-la-Vallée - Val-Maubuée | ● CC de l'Arpajonnais |
| ● CA de la Brie Francilienne | ● CA du Haut du Val-de-Marne | ● CA Plaine Centrale du Val-de-Marne | ● CC de Seine-Ecole |
| ● CA de la Vallée de la Marne | ● CA du Plateau de Saclay | ● CA Plaine Commune | ● CC de Seine Mauldre |
| ● CA de la Vallée de Montmorency | ● CA du Val d'Orge | ● CA Roissy-Porte-de-France | ● CC du Plateau Briard |
| ● CA de l'Aéroport du Bourget | ● CA du Val d'Yerres | ● CA Seine-Amont | ● SAN du Val d'Europe |
| ● CA de Mantes-en-Yvelines | ● CA Est Ensemble | ● CA Seine et Vexin | ● SAN Sénart-en-Essonne |
| ● CA de Marne et Gondoire | ● CA Europ'Essonne | ● CA Seine-Défense | |
| ● CA de Saint-Quentin-en-Yvelines | ● CA Grand Paris Seine Ouest | ● CA Sénart Val-de-Seine | |
| | ● CA Le Parisis | ● CA Terres-de-France | |

CONSEIL RÉGIONAL ET CONSEILS GÉNÉRAUX

- Conseil régional d'Île-de-France
- Conseil général Ville de Paris
- Conseil général de Seine-et-Marne
- Conseil général des Yvelines
- Conseil général de l'Essonne
- Conseil général des Hauts-de-Seine
- Conseil général de Seine-Saint-Denis
- Conseil général du Val-de-Marne
- Conseil général du Val-d'Oise

LES RESSOURCES DE PARIS MÉTROPOLE

FINANCES ET PARTENAIRES

En 2014, le budget du syndicat a été abondé d'un report de l'année précédente de 0,24 M€ et des recettes provenant des cotisations des adhérents pour 2,05 M€. Le montant total était donc de 2,29 M€.

Les dépenses du syndicat ont été les suivantes :

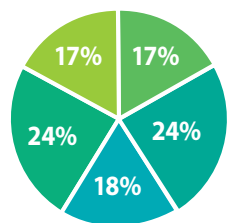
- 0,89 M€ pour le personnel, 0,35 M€ pour l'immobilier et les moyens généraux ;
- 0,57 M€ pour les partenariats ;
- 0,13 M€ pour les actions de communication et l'évènementiel.

Le budget 2014, **basé sur les seules cotisations**, a donc été réalisé à 94 %, laissant une marge supplémentaire d'action pour 2015.

Afin de produire ses études, le syndicat s'appuie, par conventions, sur l'expertise de l'IAU-IdF, de l'APUR, de l'AiGP et de l'AdCF. Il s'appuie également sur son partenariat avec le CIG de la petite couronne dans le cadre d'une assistance et d'une expertise en termes de ressources humaines, juridiques et de technologies de l'information.

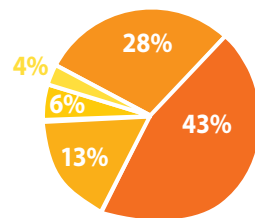
Le budget prévisionnel 2015 a permis de confirmer les missions et axes de travail souhaités par les élus.

RECETTES



- Communes 24 %
- Départements franciliens (hors Paris) 24 %
- EPCI 18 %
- Conseil régional d'IdF 17 %
- Ville de Paris 17 %

DÉPENSES



- Charges de personnel 43 %
- Conventions, études et expertises 28 %
- Moyens généraux 13 %
- Communication, évènementiel 6 %
- Location immobilière 4 %

L'équipe au 1^{er} JANVIER 2015

Elle est composée de 10 personnes dont deux mises à disposition de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris et une mise à disposition de l'AiGP.

Secrétaire général

Sylvain Cagnet

sylvain.cagnet@parismetropole.fr

Responsable administrative et financière

Karina Chevrier

karina.chevrier@parismetropole.fr

Assistante

Suzie Gossec

secretariat@parismetropole.fr

Responsable du pôle initiatives métropolitaines

André Jaunay

andre.jaunay@parismetropole.fr

Responsable du pôle réforme et évolution métropolitaines

Thomas Fournier

thomas.fournier@parismetropole.fr

Chargée de mission réforme et évolution métropolitaines

Marion Vergeylen

marion.vergeylen@parismetropole.fr

Chargé de mission réforme et évolution métropolitaines

Alé Sall

ale.sall@parismetropole.fr

Agents mis à disposition de nos partenaires :

Pauline Malet

Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris

Erwan Le Bot

Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris

Joseph Rabie

Atelier international du Grand Paris



NOS TRavaux



LES MOMENTS FORTS DE 2014

JANVIER

7 • Réunion du Bureau.
Débat sur les conditions de participation de Paris Métropole à la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

27 • Promulgation de la loi sur la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM).

FÉVRIER

5 • Rencontre d'une délégation du syndicat conduite par le président M. Daniel Guiraud, avec M^{me} la ministre de la décentralisation, Marylise Lebranchu.

7 • Comité Syndical.
Résolution sur les préalables à la participation de Paris Métropole à la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

MAI

16 • Comité Syndical.
Vote d'une résolution sur les conditions d'entrée dans la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris et du cahier des charges souhaité par les élus.

19 • Parution du Décret N° 2014-508 du 19 mai 2014 créant la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

JUILLET

1^{er} • Comité Syndical.
Décision à l'unanimité moins 2 abstentions de l'entrée effective de Paris Métropole dans la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris autorisant le président à signer la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP).

3 • Assemblée générale constitutive de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

NOVEMBRE

18 • Réunion du Bureau.
Audition de M. Jean Daubigny, préfet de Paris et de l'Île-de-France, et débat sur le Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI).

29 • Forum Libération sur le Grand Paris, organisé en partenariat avec Paris Métropole.

2014

MARS

3 • Rencontre d'une délégation du syndicat conduite par le président M. Daniel Guiraud, avec M^{me} la ministre de l'égalité des territoires et du logement, Cécile Duflot.

4 • Réunion du Bureau avec M^{me} la ministre Cécile Duflot sur le logement et l'aménagement du territoire.

7 • Comité Syndical.
Adoption d'un programme de travail en vue de l'entrée de Paris Métropole dans la

Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

13 • Rencontre d'une délégation du syndicat conduite par le président M. Daniel Guiraud, avec M. Jean Daubigny, préfet de Paris et de l'Île-de-France, pour présenter la position de Paris Métropole relative à la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris.

23 & 30 • Élections municipales.

JUIN

3 au 5 • Participation aux Assises de l'AMIF - Salon de la Nouvelle Ville.

12 • Rencontre d'une délégation du syndicat conduite par le président M. Daniel Guiraud, avec M. le Premier ministre, Manuel Valls.

17 • Comité Syndical.
Renouvellement partiel des membres du Bureau suite aux résultats des élections municipales.

SEPTEMBRE

12 • Premier conseil des élus de la Mission de préfiguration.

23 • Comité Syndical.
Évolution des missions de Paris Métropole.

OCTOBRE

8 • Vote à 94 % pour la résolution sur la modification de l'article 12 de la loi MAPTAM.

14 • Réunion du Bureau. Création des nouveaux groupes de travail.

14/16 • Participation au Salon de l'habitat organisé par l'AMIF.

DÉCEMBRE

5 • Rencontre d'une délégation du syndicat conduite par le président M. Daniel Guiraud, avec M. le Premier ministre, Manuel Valls.

16 • Réunion du Bureau.
Présentation par MM. Jean-Christophe Fromantin et Luc Carvounas du projet d'exposition universelle en 2025.

19 • Comité Syndical.
Résolution sur les modalités de la révision intercommunale en grande couronne.
Élection de M. Patrick Devedjian, 6^e président de Paris Métropole.

RÉSUMÉ SUR LA RÉFORME TERRITORIALE DU GRAND PARIS

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Dès 2011, constatant les disparités de leurs actions respectives, les élus du syndicat ont décidé d'étudier **la question d'une gouvernance de la métropole**.

En effet, le découpage actuel entre la Ville de Paris, les communes de petite couronne, les intercommunalités facultatives et hétérogènes, les Départements, la Région... est devenu inadapté.

Il ne prend pas en compte le fait métropolitain et les problématiques qui y sont liées : zone d'attractivité économique et culturelle de niveau mondial, concentration de populations avec des déséquilibres sociaux, problèmes de logement, contexte environnemental fragile...

De plus, le partage actuel de compétences entre les différents niveaux de collectivités est complexe, difficilement appréhendable par la population et peu efficient.

LA LOI DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES MÉTROPOLES (MAPTAM)

Ce besoin de réforme territoriale a conduit le Gouvernement et le Parlement français à légiférer par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), promulguée le 27 janvier 2014.

Cette loi prévoit, entre autres, au 1^{er} janvier 2016, **la création de la Métropole du Grand Paris, sur le périmètre actuel de Paris et des communes de la petite couronne (6,7 millions d'habitants)**. Les communes limitrophes à ce périmètre peuvent aussi adhérer sous certaines conditions.

La Métropole doit exercer, à la place des communes et intercommunalités actuelles, des compétences opérationnelles dans les domaines de l'aménagement urbain, du logement, de la politique de la ville, du développement économique et culturel et de la protection de l'environnement.

Cette loi prévoit que les ressources fiscales afférentes soient attribuées au niveau métropolitain. Elle prévoit aussi la suppression des intercommunalités actuelles et la création de « territoires » de 300 000 habitants minimum, organes déconcentrés de la Métropole.

Les élus des collectivités concernées participent à la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris, créée en juillet 2014 et co-présidée par le préfet de région et le président de Paris Métropole.

UNE RÉFORME PERFECTIBLE

Les élus, siégeant à Paris Métropole et dans la Mission de préfiguration, ont très majoritairement jugé inappropriées les dispositions de cette loi sur la Métropole du Grand Paris. Ils souhaitent que la réforme s'appuie sur les dynamismes locaux, ne remette pas en cause les principes de décentralisation et établisse une juste répartition des ressources et des compétences entre communes, intercommunalités et Métropole.

Les élus ont voté une résolution à 94 % sur la modification de l'article 12 de la loi MAPTAM et c'est à l'occasion de **la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe)**, en lecture au Parlement au printemps 2015, que les dispositions de la création de la Métropole du Grand Paris doivent être modifiées.

COMPÉTENCES

TERRITOIRES

PROJET MÉTROPOLITAIN

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Insatisfaits de la non prise en compte de leurs travaux issus d'années de réflexion et de propositions, les élus réunis au sein du syndicat décident de travailler aux conditions selon lesquelles ils « entreront en préfiguration » et assumeront le rôle que le législateur a attribué au syndicat dans la Mission de préfiguration.

Les ordonnances de mise en œuvre de la loi laissant des latitudes quant à l'organisation future de l'institution métropolitaine, ils réaffirment ainsi l'état d'esprit et les exigences qui avaient été énoncés dans le texte voté par le Comité Syndical de septembre 2013.

DES CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LA MISSION DE PRÉFIGURATION...

En **février 2014**, suite à la rencontre entre une délégation du syndicat conduite par son président et la ministre de la décentralisation, Marylise Lebranchu, le Comité Syndical de Paris Métropole adopte un texte fixant des « conditions d'entrée du syndicat dans la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris » :

- un **fonctionnement transparent** de la mission ;
- une **parité État/collectivités** dans toutes les prises de décision relatives à l'organisation et au fonctionnement, aux orientations et au travail de la mission ;
- la **prise en compte des préconisations des collectivités** dans le processus de travail gouvernemental.

... à L'ÉLABORATION D'UN DOCUMENT RÉFÉRENT

Décision est prise de réaliser un « cahier des charges » précisant ces conditions, devant servir de base aux échanges avec l'État, et articulé autour des questions-clés auxquelles devra s'atteler la Mission de préfiguration : périmètres et carte des territoires, statut juridique et compétences des territoires, élaboration du Projet métropolitain, questions financières...

Recherchant le consensus entre eux, les élus entreprennent la rédaction de ce cahier des charges qui devra orienter les travaux de la Mission de préfiguration .

Une première ébauche de celui-ci est présentée en **mars 2014** au préfet de la Région Île-de-France.

UNE RENCONTRE DÉTERMINANTE...

En **juin 2014**, lorsqu'ils rencontrent le Premier ministre, les élus locaux disposent d'un document complet issu de leurs travaux.

Le Premier ministre **s'engage à prendre en compte les conclusions des élus**, en inscrivant dans le cadre de la loi NOTRe la résolution votée à 94 % sur la modification de l'article 12 de la loi MAPTAM.

Il ne s'agit plus, dès lors, de travailler sur les ordonnances, mais bien de réécrire, sur certains points, la loi portant création de la Métropole du Grand Paris.



Daniel Guiraud,
président
de Paris
Métropole.

Comité Syndical
du 16 mai 2014,
Palais de Tokyo.

La notion de confiance me semble fondamentale, notamment entre nous, élus membres de Paris Métropole.

Nous avons parfois des relations ou des discussions difficiles, mais partout où il existe une volonté, il existe un chemin.

... POUR ABOUTIR à La CRÉATION DE La MISSION DE PRÉFIGURATION.

C'est en ce sens que les élus de Paris Métropole votent en juillet 2014 l'entrée effective de Paris Métropole dans la Mission de préfiguration et autorisent le président à signer la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) afférent.

Celui-ci est donc officiellement créé le 3 juillet 2014.

En **septembre 2014**, le Conseil des élus de la Mission de préfiguration est réuni pour la première fois et adopte son règlement intérieur.

Dès lors, les groupes de travail initialement créés à Paris Métropole sont transférés à la Mission de Préfiguration, à l'exception du groupe travaillant au Projet métropolitain.

Le 8 octobre 2014, le Conseil des élus de la Mission de préfiguration vote à 94 % une résolution de propositions pour la modification de l'article 12 de la loi MAPTAM.

La position d'une telle majorité d'élus, de toutes sensibilités politiques confondues, doit être entendue.

STATUT JURIDIQUE

PÉRIMÈTRES

CAHIER DES CHARGES

La MISSION DE PRÉFIGURATION ET PARIS MÉTROPOLE

DE QUOI PARLE-T-ON ?

Selon la loi, la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris est co-présidée par le préfet de la région d'Ile-de-France et le président de Paris Métropole.

Elle est notamment chargée de :

- *préparer les conditions budgétaires et juridiques de la future institution ;*
- *préparer le diagnostic général, social, économique et environnemental du territoire métropolitain ;*
- *organiser les travaux préparatoires à la définition de l'intérêt métropolitain et à l'élaboration du pacte financier et fiscal qui liera la Métropole et ses communes ;*
- *présenter les conséquences de la création de la Métropole sur les personnels concernés ;*
- *conduire les travaux préparatoires à la définition des périmètres des territoires.*



Sa COMPOSITION

Elle comprend deux instances :

- **un Conseil des élus** : composé de tous les maires et présidents d'exécutif des collectivités concernées, **il oriente les travaux et émet un avis** à la majorité simple des membres présents ;
- **un conseil des partenaires socio-économiques** : **il émet un avis** sur le rapport relatif aux conditions juridiques et budgétaires de la création de la Métropole du Grand Paris, préalablement au Conseil des élus. **Il propose des orientations** pour le diagnostic général du Projet métropolitain.

La Mission de préfiguration se dote d'un **comité de pilotage**, composé de 55 membres issus du Conseil des élus, et du préfet de Région.

SON FONCTIONNEMENT

La Mission de préfiguration s'appuie sur **un groupement d'intérêt public** (GIP) composé à parts égales de l'État et des collectivités territoriales.

Dès sa création, deux agents issus de Paris Métropole ont été mis à disposition de la structure.

Prenant la suite des groupes créés au sein de Paris Métropole sur les questions de finances, de périmètres et de statut juridique des territoires, son travail s'organise en groupes pilotés par **des élus référents, chargés d'élaborer des propositions, ensuite soumises au vote du Conseil.**

L'animation du collectif d'élus chargés de travailler au Projet métropolitain reste confié à Paris Métropole. En effet, l'antériorité du travail ainsi que l'étendue géographique du syndicat, permettant de ne pas enfermer ce projet d'envergure nationale dans les limites administratives de la future MGP, ont présidé à ce partage des rôles et à la mise en place d'une bonne collaboration entre les deux instances.

À l'été 2014, Paris Métropole a transféré à la Mission de préfiguration ses travaux techniques sur la création de la Métropole du Grand Paris. Par ailleurs, deux agents ont été mis à sa disposition.

Si la question de l'avenir du syndicat pouvait alors légitimement se poser, la réponse des élus fut sans ambiguïté : **le syndicat doit continuer à jouer un rôle majeur au centre de la construction métropolitaine.**

NOUVELLES MISSIONS...

Le Comité Syndical du 23 septembre, au Conseil général des Hauts-de-Seine, a fixé les orientations de cette nouvelle évolution :

Paris Métropole reste le syndicat des collectivités territoriales et de leurs élus pour le suivi des travaux de la Mission de préfiguration.

Si son président co-préside la Mission de préfiguration, c'est en tant que représentant de ce collectif.

... NOUVEAUX AXES DE TRAVAIL

Au-delà de cette vigilance politique et technique, les travaux de Paris Métropole s'orientent alors vers les enjeux de la construction métropolitaine qui dépassent la seule mise en place institutionnelle de l'établissement public Métropole du Grand Paris.

Le fait métropolitain dépasse le périmètre de la future Métropole du Grand Paris (MGP) et des cohérences doivent être trouvées entre les futures entités de cette zone urbaine capitale.

La loi prévoit qu'un Projet métropolitain sera approuvé en 2016 par le Conseil de la Métropole. Il est alors décidé que le travail préparatoire à ce projet reste sous l'égide de Paris Métropole.

L'évolution du syndicat, au-delà du suivi de la réforme, s'oriente donc autour de deux axes principaux : le Projet métropolitain et l'articulation entre la Métropole du Grand Paris et la grande couronne.



Comité Syndical du 23 septembre 2014 - Conseil général des Hauts-de-Seine

LE PROJET MÉTROPOLITAIN

La Métropole du Grand Paris sera l'instance, l'outil, le contenant. Le Projet métropolitain doit être le contenu.

La réforme institutionnelle en cours doit donc permettre d'améliorer l'action publique sur des compétences d'intérêt métropolitain qui semblent aujourd'hui à redéfinir et à redistribuer.

Le Projet métropolitain, s'appuyant sur un diagnostic exhaustif, doit donc être **le projet politique global de la Métropole**, fixant des objectifs concrets sur les compétences propres, sur les compétences déléguées, sur l'articulation avec les autres collectivités territoriales et sur les relations avec les autres territoires.

Ce Projet métropolitain devra être adopté par le premier exécutif de la Métropole du Grand Paris à partir de 2016. Les élus ont souhaité en construire les bases au sein de Paris Métropole, suite à plusieurs années de travail sur les grands enjeux de la métropole-capitale.

Un groupe de travail a été créé en février 2014. Son action vise à **enrichir et mettre en partage la connaissance du fait métropolitain, à associer le plus en amont possible les citoyens et la société civile à la mise en place de la Métropole** et à construire un corpus d'orientations politiques – le pré-projet –, avec tous les éléments qui seront utiles à l'élaboration du Projet métropolitain proprement dit.

Dans sa première phase, le groupe de travail s'est attelé à ordonner et problématiser les questions auxquelles devra répondre le « projet métropolitain » (attractivité économique et rayonnement international ; qualité de vie ; solidarité territoriale ; développement durable de la métropole).

Ce travail doit aboutir à la fin de l'année 2015, à l'élaboration de trois rapports, en étroite collaboration avec la Mission de préfiguration :

- ⇒ **le « pré-diagnostic »** : la Mission de préfiguration est tenue, selon la loi MAPTAM, d'élaborer « le diagnostic général, social, économique et environnemental du territoire métropolitain, faisant partie du futur projet métropolitain élaboré par la MGP (...). Elle élabore un pré-diagnostic sous la forme d'un rapport qu'elle remet au président de la MGP, un mois au plus tard après l'élection de celui-ci. » ;
- ⇒ **un « pré-projet »** : il proposera donc des orientations politiques pour la future MGP et sera remis à son futur président, en même temps que le pré-diagnostic ;
- ⇒ **une « synthèse de l'expression citoyenne »** : cette définition d'orientations politiques ne saurait être conçue sans une phase importante de mise au débat public des problématiques métropolitaines. Pour cette raison, les élus de Paris Métropole ont décidé d'organiser une consultation citoyenne au printemps 2015 (mai-juin). Le rapport de synthèse de cette consultation doit compiler et ordonner les acquis des débats avec la population.

Finalement, l'ensemble des travaux de Paris Métropole, même s'ils ne concernent pas seulement le strict périmètre de la future Métropole du Grand Paris, sont susceptibles d'alimenter le Projet métropolitain.

GOUVERNER LA MÉTROPOLE OUI, MAIS SUR QUELS PÉRIMÈTRES ?

La question du périmètre de la nouvelle institution métropolitaine a longtemps porté à débat. Pour certains, il s'agissait de Paris et des départements de petite couronne, pour d'autres de l'unité urbaine de Paris (INSEE), pour d'autres encore de la Région Île-de-France.

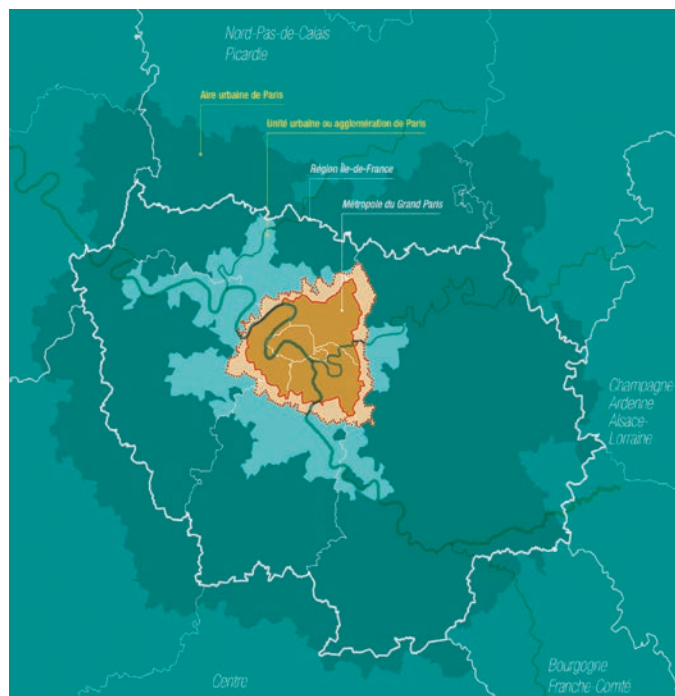
La loi MAPTAM crée la Métropole du Grand Paris sur le périmètre de Paris, des départements de petite couronne et des communes limitrophes ayant délibéré en ce sens avant le 30 septembre 2014. Elle sera découpée en territoires de 300 000 habitants au minimum.

Autour de cette Métropole du Grand Paris, **la loi crée de nouvelles polarités, à travers un Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI)**, formant des intercommunalités de plus de 200 000 habitants dans l'agglomération urbaine (Unité Urbaine – INSEE). L'ensemble de ces périmètres des territoires de la Métropole et des intercommunalités de grande couronne doivent être adoptés pour le 1^{er} janvier 2016.

Afin de travailler de façon concertée à la constitution de ces nouveaux ensembles, **les élus de Paris Métropole ont créé le groupe de travail « Périmètres »**. La question de l'articulation des travaux réalisés en petite et en grande couronne

y est capitale, avec la crainte d'un nouvel « effet-frontière » entre la future MGP et la grande couronne.

Dès la promulgation de la loi MAPTAM, Paris Métropole s'est saisi de la question du périmètre intercommunal pertinent, **qu'il s'agisse des territoires de la future Métropole du Grand Paris ou des intercommunalités concernées par le SRCI.**



Des séances de travail ont permis de poser la question des critères à prendre en compte lors de la constitution des territoires, tels que les pôles d'emplois ou encore les bassins de vie dans leurs multiples acceptions.

Les élus ont conclu **qu'il n'y avait pas un critère de référence unique pour construire des périmètres intercommunaux pertinents**, mais qu'il était nécessaire de **partir de la volonté des élus locaux et des dynamiques de projet engagées**, sans se limiter aux périmètres administratifs existants.

Suite à la présentation de la première version de la carte du SRCI le 28 août 2014 par le préfet d'Île-de-France, Paris Métropole s'en est saisi, en lien étroit avec la Préfecture de Région et la Commission Régionale de Coopération Intercommunale.

Le groupe « Périmètres » a été une plateforme de débats et d'expertise, notamment pour les élus de grande couronne concernés.

Ces travaux continuent en 2015, Paris Métropole accompagnant ainsi ses collectivités dans leurs transformations institutionnelles.

FORUM LIBÉRATION SUR LE GRAND PARIS

Cet événement constitue la première étape d'un processus de consultation qui comportera, en 2015, une série d'événements organisés en proximité, sur l'ensemble du territoire de la métropole (y compris en grande couronne).

JOURNÉE DE RENCONTRES, DE DÉBATS ET D'ÉCHANGES

Plus de 2 000 personnes ont participé, le samedi 29 novembre, dans les locaux du « Centquatre », lieu culturel du XIX^e arrondissement de Paris, au Forum Libération sur le Grand Paris, journée de rencontres, de débats et d'échanges, organisée par le journal en partenariat avec Paris Métropole.

Les dix débats ont fait le plein, ce qui confirme l'appétit d'information des habitants. Les thématiques retenues, qu'elles aient porté sur le « récit du Grand Paris », le développement, la concurrence entre les villes-monde, le développement durable, les transports, la participation citoyenne, le logement, la banlieue, etc., ont montré que **le public souhaitait à la fois une mise en perspective, des approfondissements, et un dialogue direct.**

Il s'agissait de raconter le Grand Paris, de participer à son élaboration et de saisir ses enjeux... Le Forum fut un lieu d'échange très vivant entre l'assistance et les intervenants, les membres du bureau de Paris Métropole et la rédaction de Libération.



Les intervenants étaient très divers :

- la sociologue américaine Saskia Sassen, spécialiste des villes mondiales ;
- des représentants de la société civile : la cinéaste Claire Simon, Mohamed Mechmache, président des collectifs « AC Le Feu » et « Pas sans nous », Renaud Charles, cofondateur du collectif Enlarge Your Paris, Nordine Nabili, Président du Bondy blog, Pierre Simon, Président de Paris Île-de-France Capitale économique, etc. ;
- des experts : l'architecte Christian de Portzamparc, le sociologue Bruno Marzloff, le géographe Philippe Estèbe, l'architecte Silvia Casi, Pierre Mansat, Président de l'AiGP.

Les membres de Paris Métropole étaient également bien présents : Daniel Guiraud, alors Président de Paris Métropole, Stéphane Troussel, Jean-Marc Nicolle, Anne Hidalgo, Patrick Devedjian, Philippe Laurent, Patrick Jarry, Dominique Adenot, Patrick Ollier, Laurent Lafon, Daniel Breuiller, Patrick Braouezec, Jacques JP Martin, Véronique Coté-Millard, Olivier Klein, Jean-Yves Le Bouillonnet, etc.

Les habitants ont aussi été associés grâce au relais des sites Internet (63 000 visiteurs uniques sur le site de Libération), des chaînes TV (France 3 ÎdF, La Chaîne Parlementaire, etc.) et radios (France Bleue, France Culture, etc.).



PROJECTION 2015 ÉVÉNEMENTS À VENIR

UNE CONSULTATION CITOYENNE AU PRINTEMPS

Les habitants, les représentants de la société civile et même un certain nombre d'élus locaux restent trop peu informés sur le processus métropolitain en cours.

L'importance de la transformation engagée, à la fois en termes de modifications institutionnelles (statuts des territoires, répartition des compétences et des ressources fiscales, etc.) et en termes d'enjeux (réduction des disparités territoriales et sociales, développement économique, logement, protection de l'environnement) **justifie un effort majeur pour l'information de l'ensemble des acteurs et pour leur appropriation de ce changement.**

La nécessité de cet effort de communication est encore accrue par la fragilisation des dispositifs classiques de représentation (baisse de la participation aux élections, hausse de la défiance), par la remise en cause des modèles consultatifs (voir les conclusions de plusieurs colloques parlementaires et rapports récents*) et par le développement de formes nouvelles, très actives et évolutives, d'échange et de communication (réseaux, Internet, etc.).

Un programme de communication a donc été prévu pour mai-juin 2015 afin de partager avec la population les questionnements qui se rapportent aux compétences de la future Métropole et qui nourriront l'établissement du Projet métropolitain, début 2016.

Il est convenu de prévoir **la présence d'experts indépendants** ainsi que **des temps d'échanges avec le public**, ce qui permettra, comme lors du Forum Libération, d'assurer une diversité des approches. Toutes les parties prenantes, des acteurs de la société civile aux habitants dans leur diversité (y compris ceux qui sont souvent exclus), seront invités à contribuer sur l'ensemble des territoires concernés (y compris la grande couronne).

Ce programme comportera principalement **une série de débats thématiques et décentralisés**, co-pilotés par les collectivités locales et par Paris Métropole. Par ailleurs, le syndicat apportera un appui technique à ses membres qui organisent eux-mêmes des opérations de communication.

* Conclusion des États généraux de la démocratie territoriale (Sénat - 2012) par le président Jean-Pierre Bel : « Les élus locaux estiment que les instances actuelles de consultation des citoyens ne remplissent pas leurs objectifs, ne permettent pas l'expression des divers points de vue et ne sont pas représentatives. »

PROJECTION 2015 : ÉVÉNEMENTS À VENIR

LA COP 21

La France présidera et accueillera du 30 novembre au 11 décembre 2015, la 21^e Conférence des Parties (COP 21) ou Conférence Paris Climat 2015. Ce sommet international, qui se tiendra sur le site du Bourget, doit aboutir à un nouvel accord entre les 195 États-parties. Cet accord posera le cadre d'une transition vers des économies bas-carbone, avec l'objectif du maintien du réchauffement climatique en-deçà de 2°C.

La tenue de cet événement constitue une opportunité pour l'ensemble du Grand Paris de faire la démonstration de sa capacité à adapter la métropole au dérèglement climatique. **2015 est en effet l'année de plusieurs rendez-vous**, entre l'élaboration de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la préfiguration de la future Métropole du Grand Paris, laquelle adviendra le 1^{er} janvier 2016, et l'élaboration d'un pré-projet métropolitain.

Cette unité de temps et de lieu, ainsi que la prégnance des enjeux liés à la lutte contre les changements climatiques et la transition énergétique, a justifié **la création d'un groupe de travail par le Bureau de Paris Métropole** le 9 décembre 2014. Ce groupe est animé par Daniel Guiraud, aujourd'hui 1^{er} Vice-Président - Les Lilas ; Célia Blauel pour Anne Hidalgo - Paris ; Daniel Breuiller - Arcueil ; Xavier Lemoine - Montfermeil ; Jacques J.P. Martin - Nogent-sur-Marne. Il vise, d'ici fin 2015, à l'élaboration de propositions sur la lutte contre les effets induits par les changements climatiques ainsi qu'à la valorisation et la mise en réseau des initiatives et démarches portées par les collectivités locales pour mettre en œuvre la transition écologique de leur territoire.

UNE SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE RÉNOVÉE

Le contexte actuel, entre création de la Métropole du Grand Paris (MGP), montée en puissance du Fonds national de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC), baisse des dotations de l'État, vigilance particulière du Conseil Constitutionnel sur le Fonds de Solidarité de la Région Île-de-France (FSRIF), constitue une opportunité de repenser d'une façon générale le dispositif francilien de redistribution des richesses.

Cette refonte des mécanismes de péréquation s'inscrit dans la perspective du Projet de Loi de Finances pour 2016, en posant la question des modalités d'une solidarité entre la future Métropole du Grand Paris, ses territoires, et les territoires de grande couronne, bien entendu dans le cadre de la solidarité nationale.

Prenant la suite de quatre années de travail qui ont fait de Paris Métropole **un interlocuteur important des services de l'État** pour l'élaboration des règles régissant le FSRIF, un groupe de travail a été créé en février 2014 pour définir les nouvelles modalités pour la péréquation horizontale en Île-de-France, en préparant les travaux parlementaires pour l'élaboration du Projet de Loi de Finances pour 2016. Les travaux des élus de Paris Métropole permettront de s'accorder sur les principes et modalités **d'une plus juste répartition des richesses entre territoires** intra ou extra-MGP afin de réduire les inégalités et mettre en œuvre une solidarité métropolitaine efficiente.

GRAND PARIS OLYMPIQUE, GRAND PARIS UNIVERSEL

Une candidature pour l'accueil d'un événement international constitue un moment fort d'émulation collective. L'année 2015 constituera une étape décisive dans le positionnement du Grand Paris sur la scène internationale. En effet, la perspective d'une candidature pour l'accueil des Jeux Olympiques 2024 et/ou de l'Exposition Universelle 2025 apparaît comme une opportunité de donner à la métropole-capitale un fort rayonnement culturel, économique et politique.

Les élus de Paris Métropole entendent prendre toute leur place dans les réflexions devant aboutir à la décision d'entrer, ou non, dans un processus de candidature à l'un ou l'autre de ces événements. L'envergure de ces manifestations requiert effectivement **la mobilisation de l'ensemble des acteurs**, au premier rang desquels les collectivités territoriales. Dans un contexte de création de la Métropole du Grand Paris, la réflexion autour des Jeux Olympiques 2024 et de l'Exposition Universelle 2025 revêt un intérêt particulier.



Pierre-Antoine Gailly,
Président de la CCI
Paris Île-de-France,
Président du Comité
des Partenaires de Paris
Métropole,
Animateur du Cercle
des entreprises.

« Le Syndicat Paris Métropole est un partenaire incontournable pour la CCI Paris Île-de-France et les acteurs économiques qu'elle représente. »

Le comité des partenaires de Paris Métropole est un lieu de débat pluriel et unique qui a produit des contributions de qualité pour l'avenir de la métropole en matière de logistique urbaine (groupe de travail piloté par le groupe La Poste), de transition énergétique (groupe de travail piloté par EDF et Veolia) ou de gouvernance. Ses travaux ont aussi donné naissance au Cercle des entreprises dont la vocation, autour de la CCI Paris Île-de-France est de nourrir concrètement le Projet métropolitain au plan du développement économique en se fondant sur les expertises qu'il réunit et les projets et méthodes expérimentés par ses membres, notamment à l'international. »



Stéphane Beaudet,
Président de
l'Association des Maires
de l'Île-de-France,
Maire de Courcouronnes,
Conseiller Régional
d'Île-de-France.

« Forte de près de 1 100 communes adhérentes sur les 1281 que compte l'Île-de-France, l'AMIF est à ce titre particulièrement concernée par la relation entre l'ensemble des territoires franciliens et par la question sous-jacente des franges. »

Bien que notre périmètre et notre champ d'action ne soient pas les mêmes que Paris Métropole, nous entretenons une relation de complémentarité.

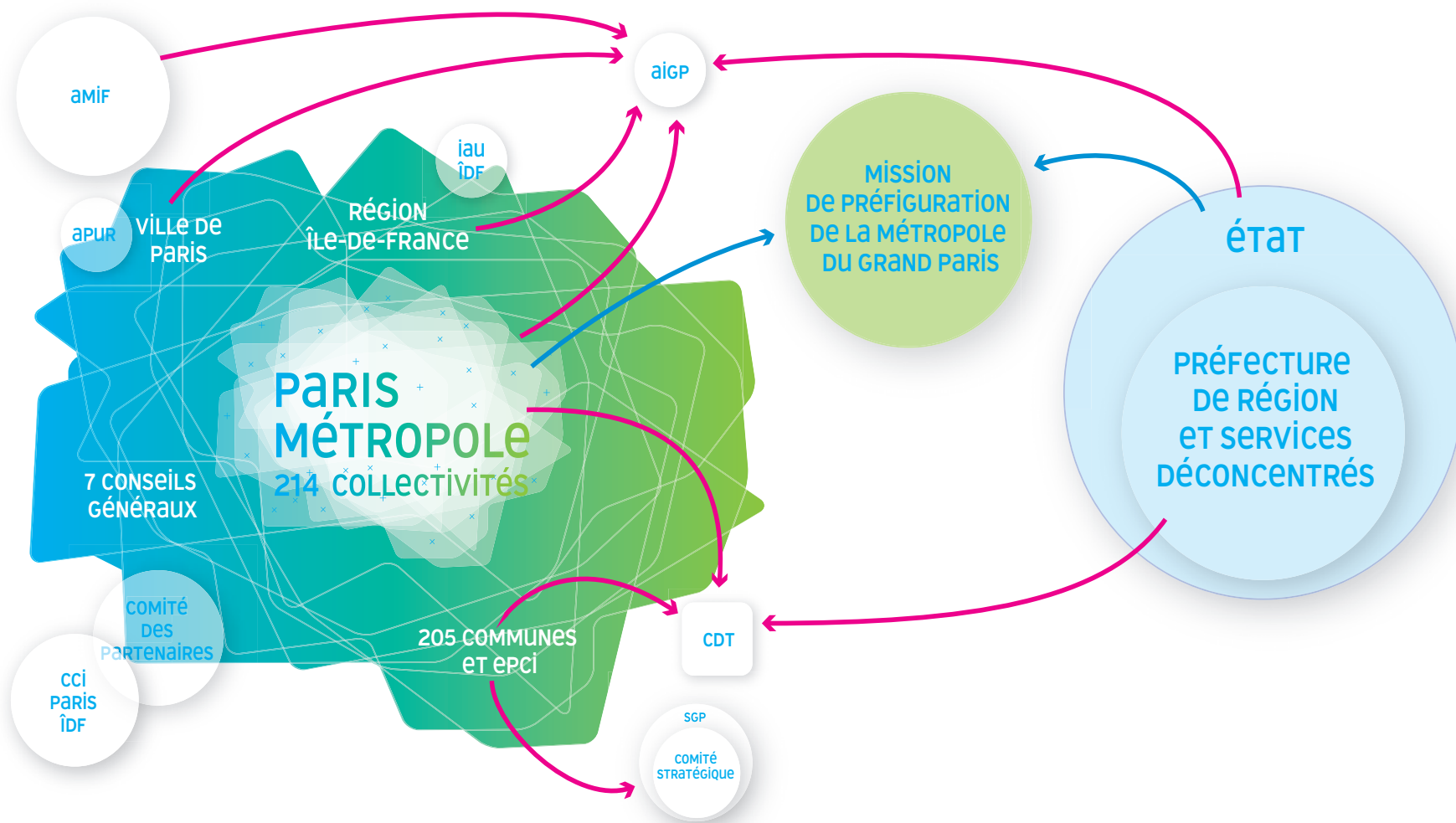
Le travail commun entre la commission « Réforme territoriale » de l'AMIF et le groupe de travail « Périmètres » de Paris Métropole en sera une illustration. »

« Paris Métropole a été le creuset de la réforme métropolitaine. Le syndicat doit maintenant continuer à porter la parole des collectivités et être le lieu de la construction du projet politique, à toutes les échelles. Il doit également porter le projet de la Métropole auprès des habitants. Pour cela, je suis convaincu que le Conseil scientifique de l'AiGP doit contribuer à l'élaboration de ce projet en interpellant les élus, en leur proposant des idées audacieuses et en participant à la concertation. »



Pierre Mansat,
Président de l'AiGP.

SCHEMA ORGANISATIONNEL DE L'ENVIRONNEMENT DE PARIS MÉTROPOLE



AMIF : Association des Maires de l'Île-de-France

APUR : Atelier Parisien d'Urbanisme

CCIP : Chambre de Commerce et d'Industrie Paris Île-de-France

CDT : Contrats de Développement Territorial

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

IAU-ÎDF : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France

SGP : Société du Grand Paris

LES MEMBRES DU BUREAU ÉLUS LE 19 DÉCEMBRE 2014



Patrick Devedjian
Président,
Député et Président du Conseil
général des Hauts-de-Seine



Daniel Guiraud
Président en 2014,
1^{er} Vice-président,
Maire des Lilas,
Délégué de la CA Est Ensemble



Patrick Braouezec
Vice-président,
Président de la CA
Plaine Commune



Daniel Breuiller
Vice-président,
Maire d'Arcueil



Claude Capillon
Vice-président,
Maire de Rosny-sous-Bois



Éric Cesari
Vice-président,
Adjoint au Maire
de Courbevoie



Michel Herbillon
Vice-président,
Maire de
Maisons-Alfort



Anne Hidalgo
Vice-présidente,
Maire de Paris



Jean-Paul Huchon
Vice-président,
Président du Conseil
régional d'Île-de-France



Laurent Lafon
Vice-président,
Maire de Vincennes



Philippe Laurent
Vice-président,
Maire de Sceaux



Jean-Yves Le Bouillonnet
Vice-président,
Maire de Cachan



Patrice Leclerc
Vice-président,
Maire de Gennevilliers



Xavier Lemoine
Vice-président,
Maire de Montfermeil



Jacques JP Martin
Vice-président,
Maire de
Nogent-sur-Marne



François Martinache
Vice-président,
Adjoint au Maire de
Neuilly-Plaisance



Patrick Ollier
Vice-président,
Maire de
Rueil-Malmaison

LES MEMBRES DU BUREAU ÉLUS LE 19 DÉCEMBRE 2014

Les élections départementales de mars 2015 (en cours au moment de l'impression), peuvent éventuellement changer les représentants des départements.



Dominique Adenot
Maire de
Champigny-sur-Marne



Marie-Hélène Amiable
Maire de Bagneux



Pierre-Christophe Baguet
Président CA
Grand Paris Seine Ouest



Patrick Beaudouin
Maire de Saint-Mandé



Pierre Bédier
Président du Conseil général
des Yvelines



Éric Berdoati
Maire de Saint-Cloud



Vincent Eblé
Président du Conseil général
de Seine-et-Marne



Christian Favier
Président du Conseil général
du Val-de-Marne



Bernard Gauducheau
Maire de Vanves



Jérôme Guedj
Président du Conseil général
de l'Essonne



Nicole Goueta
Maire de Colombes



Patrick Jarry
Maire de Nanterre



Hervé Marseille
Maire de Meudon



Valérie Mayer-Blimont
Déléguee de la CC
du Plateau Briard



Michel Montaldo
Vice-président du Conseil
général du Val d'Oise



Didier Paillard
Maire de Saint-Denis



Philippe Pemezec
Maire du
Plessis-Robinson



François Pupponi
Maire de Sarcelles

Les adhérents de Paris Métropole sont des collectivités territoriales, représentées par leurs élus. Par souci de simplification, le présent document n'indique pour ceux-ci que leur mandat dans la collectivité membre.

LES MEMBRES DU BUREAU ÉLUS LE 19 DÉCEMBRE 2014



Jean-Didier Berger
Maire de Clamart



Vincent Capo-Canellas
Maire du Bourget



Gérard Cosme
Maire du
Pré-Saint-Gervais



Grégoire de Lasteyrie
1^{er} Vice-président
de la CA du Plateau de Saclay



William Delannoy
Maire de Saint-Ouen



Christian Dupuy
Maire de Suresnes



Thomas Joly
Maire de
Verrières-le-Buisson



Olivier Klein
Maire de Clichy-sous-Bois



Emmanuel Lamy
Maire de
Saint-Germain-en-Laye



Jean-Luc Laurent
Maire du
Kremlin-Bicêtre



Olivier Lebrun
Maire de Viroflay



Olivier Léonhardt
Président de la CA
Val d'Orge



Jean-Pierre Spilbauer
Maire de Bry-sur-Marne



Luc Strehaiano
Président de la CA
Vallée de Montmorency



Stéphane Troussel
Président du Conseil général
de Seine-Saint-Denis



Jean-François Vigier
Maire de
Bures-sur-Yvette

Directeur de la publication : Sylvain Cognet
Conception : Autour des mots - **Rédaction :** Paris Métropole
Impression : édité en 2 000 exemplaires sur papier recyclé par Les Hauts de Vaine.
 Les travaux de Paris Métropole, en 2014, ont été réalisés avec l'appui de :



LES MEMBRES DU BUREAU ÉLUS LE 19 DÉCEMBRE 2014

Les élections départementales de mars 2015 (en cours au moment de l'impression), peuvent éventuellement changer les représentants des départements.



Dominique Adenot
Maire de
Champigny-sur-Marne



Marie-Hélène Amiable
Maire de Bagneux



Pierre-Christophe Baguet
Président CA
Grand Paris Seine Ouest



Patrick Beaudouin
Maire de Saint-Mandé



Pierre Bédier
Président du Conseil général
des Yvelines



Éric Berdoati
Maire de Saint-Cloud



Jean-Didier Berger
Maire de Clamart



Vincent Capo-Canellas
Maire du Bourget



Gérard Cosme
Maire du
Pré-Saint-Gervais



Grégoire de Lasteyrie
1^{er} Vice-président
de la CA du Plateau de Saclay



William Delannoy
Maire de Saint-Ouen



Christian Dupuy
Maire de Suresnes



Vincent Eblé
Président du Conseil général
de Seine-et-Marne



Christian Favier
Président du Conseil général
du Val-de-Marne



Bernard Gauducheau
Maire de Vanves



Jérôme Guedj
Président du Conseil général
de l'Essonne



Nicole Goueta
Maire de Colombes



Patrick Jarry
Maire de Nanterre



Thomas Joly
Maire de
Verrières-le-Buisson



Olivier Klein
Maire de Clichy-sous-Bois



Emmanuel Lamy
Maire de
Saint-Germain-en-Laye



Jean-Luc Laurent
Maire du
Kremlin-Bicêtre



Olivier Lebrun
Maire de Viroflay



Olivier Léonhardt
Président de la CA
Val d'Orge



Hervé Marseille
Maire de Meudon



Valérie Mayer-Blimont
Déléguee de la CC
du Plateau Briard



Michel Montaldo
Vice-président du Conseil
général du Val d'Oise



Didier Paillard
Maire de Saint-Denis



Philippe Pemezec
Maire du
Plessis-Robinson



François Pupponi
Maire de Sarcelles



Jean-Pierre Spilbauer
Maire de Bry-sur-Marne



Luc Strehaiano
Président de la CA
Vallée de Montmorency



Stéphane Troussel
Président du Conseil général
de Seine-Saint-Denis



Jean-François Vigier
Maire de
Bures-sur-Yvette

Les adhérents de Paris Métropole sont des collectivités territoriales, représentées par leurs élus. Par souci de simplification, le présent document n'indique pour ceux-ci que leur mandat dans la collectivité membre.